

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 19 avril 2022

Étaient présents : M.M. LAVAUX David, Bourgmestre-Président
DELESPINETTE Jonathan, DENAMUR Florence, CHRISTIAENS Vincent,
DESALLE Caroline, Echevins.
LIBOTTE Jean-Pierre, Président du Conseil de l'Action Sociale.
DEVROEY Françoise, Directrice générale a.i.

Objet : *Environnement - Société Royale de Tir de Charleroi - PE 2022/02 - Décision d'imposer une étude d'incidences*

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu le Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;
Vu les articles D65 et R21 du Code de l'Environnement ;

Considérant la demande de permis d'environnement de l'asbl Société Royale de Tir de Charleroi jugée complète et recevable ;

Considérant que le Collège Communal doit décider d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement ;

Attendu que le Service Environnement estime qu'il n'est pas nécessaire d'imposer cette étude pour la demande de permis d'environnement précitée ;

DECIDE :

Article 1er : De ne pas imposer une étude d'incidences sur l'environnement.

Art. 2 : Mettre à disposition du public la décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement.

Art. 3 : D'envoyer la présente délibération au demandeur.

Par le Collège

La Secrétaire
(s) F. Devroey

Le Président
(s) D. Lavaux

Pour expédition conforme

La Directrice Générale a.i.


F. Devroey

Le Bourgmestre,


D. Lavaux

